

Date de convocation : 14 avril 2021

Le 20 avril 2021 à 18h00

Le Comité syndical d'eau du bassin caennais s'est réuni en séance publique en l'hémicycle de la Communauté urbaine Caen la mer, sous la présidence de Nicolas JOYAU, Président.

Étaient présents : Monsieur Romain BAIL, Monsieur Michel BANNIER, Monsieur Jean BERT, Monsieur Ludovic BUON, Monsieur Amand CHOQUET, Monsieur Jean-Christophe CARON, Madame Sophie DE GIBON, Monsieur Hubert DELALANDE, Monsieur Bruno DUBOIS, Monsieur Arnaud DUTHILLEUL, Monsieur Gilbert DUVAL, Monsieur Claude FOUCHER, Monsieur Guy GONDOUIN, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Pascal HOORELBEKE, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Alain LAJOYE, Monsieur Philippe LANDREIN, Monsieur Benoît LERÉVÉREND, Madame Véronique MASSON, Madame Isabelle NEZET, Monsieur Christian PAU, Monsieur Serge RICCI, Madame Marie-Chantal REFFUVEILLE, Monsieur Frédéric TILLOY, Monsieur Raphaël TRACOL, Monsieur Guillaume TREFOUX, Monsieur Jacky ZANOVELLO, Monsieur Claude BOSSARD, Monsieur Bernard ENAULT.

Excusé(s) ayant donné pouvoir ou représentés : Monsieur Jean-Michel GODET à Monsieur Claude BOSSARD, Monsieur Jean-Marie BERNARD à Madame Véronique MASSON, Monsieur Henri GIRARD à Monsieur Bernard ENAULT, Madame Janine LETOURNEUR à Monsieur Benoît LERÉVÉREND.

Excusés : Monsieur Olivier BAYRAC, Monsieur Patrice BOURDIN , Monsieur Pierre-Yves COLLET, Monsieur Yann DRUET, Monsieur Xavier DUHAMEL, Monsieur Nicolas ESCACH, Monsieur Patrick LE BRET, Monsieur Franck LECOQ, Monsieur Philippe MARIE, Monsieur Laurent MATA, Monsieur Alain PROVOST, Monsieur Jean-Louis SCHUTZ, Monsieur Bruno SIZUN, Monsieur Morgan TAILLEBOSQ, Madame Marie THOMAS, Monsieur Jérôme DESGUEE.

Le comité désigne Monsieur Claude BOSSARD secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 6 AVRIL 2021

N° CS-2021-04-1 - MODALITES REUNIONS EN VISIOCONFERENCE

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

APPROUVE les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats des comités syndicaux et notamment :

- Que l'identification des participants aux séances sera opérée par l'appel nominal des élus connectés à distance par visioconférence et des élus en présentiel,
- Que l'enregistrement des débats et la conservation des débats seront assurés par les services de la direction du cycle de l'eau selon les modalités décrites ci-dessus,

APPROUVE les modalités de connexion en visioconférence comme énoncées dans l'annexe jointe.

APPROUVE les modalités de scrutin par la réalisation d'un vote au scrutin public sur appel nominal.

PRÉCISE que ces modalités pourront être utilisées pour la tenue de tout comité syndical, se déroulant pendant la période d'état d'urgence sanitaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AUTORISE le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

Les délibérations sont consultables, sur demande, auprès de la direction du cycle de l'eau, pendant les horaires d'ouverture.

(Diffusion aux Collectivités membres d'Eau du bassin caennais)

Affiché le **26 AVR. 2021**

Le Président,

Nicolas JOYAU

